

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2025

Date de la convocation :

13/05/2025

Date affichage : 13/05/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2025_42

dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES.

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : DM 2025-001-erreur prévisions compte 7751 - budget Commune -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 de la commune, qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

LAVERGNE

Exercice : 2025

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
				19/05/2025	7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	-50,00
				19/05/2025	75888	Autres	50,00
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance
Didier BES



Le Secrétaire de séance
Manon BENNE

